

Toulouse, le 26 Février 2015

Association Deux Pieds Deux Roues (ex Vélo)
Délégation régionale de l'Association Française des Véloroutes
et Voies Vertes (AF3V)
5, avenue F. Collignon 31200 Toulouse
Tel : 05 61 48 21 37

Julien Savary, délégué régional

E-mail : j-savary@wanadoo.fr

A Mr Jean-Michel BAYLET
Président

Conseil Général du Tarn-et-Garonne Hôtel du Département
100, Bd Hubert Gouze BP 783
82013 Montauban cedex

Objet :

Demande de création d'une liaison cyclable jalonnée et sécurisée entre la Voie Verte du canal à Dieupentale et les villes de Dieupentale et de Verdun/Garonne (5km), et d'une liaison piétons-cycles avec la gare de Dieupentale (300m)

Monsieur le Président,

Le Conseil Général a aménagé la « Véloroute Voie Verte du canal des Deux Mers » qui traverse tout le Département.

L'AF3V se réjouit de cette infrastructure du Département, très utile pour les déplacements quotidiens à vélo et à pied, pour les balades de loisir des habitants et des touristes en séjour, et pour favoriser le tourisme à vélo dans le Tarn-et-Garonne des cyclo-randonneurs extérieurs au Département.

Au niveau de la gare de Dieupentale, un panneau envoie actuellement les cyclistes sur la D6 pour rejoindre Dieupentale et Verdun-sur-Garonne.

La RD6 est une route départementale dangereuse pour les cyclistes car sans piste cyclable et très circulée (5806 véhicules/jour dont 4,4% de poids lourds, soit 255 poids lourds/jour).

Aussi l'AF3V vous demande de créer un itinéraire jalonné et sécurisé d'accès à Dieupentale et à Verdun-sur-Garonne, ce qui est possible en quittant le canal en face de la gare de Dieupentale, avant le pont de la RD6, et en suivant des rues et chemins ruraux peu circulés.

Seule la traversée de la Garonne devrait être améliorée (éclairage, réduction des vitesses des automobiles, meilleure visibilité et protection des sur-largeurs cyclables,...).

Nous vous joignons en Annexe 1 une description de l'itinéraire de

5km dont nous demandons le jalonnement, qui est facile à réaliser sur des rues et chemins ruraux peu circulés.

Nous vous joignons en Annexe 2 nos demandes de sécurisation et de la traversée de la Garonne à Verdun/Garonne.

Enfin nous vous demandons de sécuriser la RD6 sur 300m, entre la Voie Verte du canal et la gare de Dieupentale, pour permettre aux piétons et aux cyclistes d'accéder à la gare, et pour favoriser l'intermodalité train + vélo (solutions possibles : 1- à court terme : limitation de vitesse à 30km/h, mini giratoire au carrefour chemin de la Gare-D6, création d'une deuxième rampe d'accès à la D6 de l'autre côté de celle-ci, ... 2- à terme : création d'une passerelle piétons-cyclistes sur le canal et la voie ferrée).

En espérant une réponse positive de votre part à ces demandes, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments respectueux

Julien SAVARY

Vice-Président de l'Association Deux Pieds Deux Roues (ex Vélo) Délégation régionale de l'AF3V (Association Française des Véloroutes et Voies Vertes)

Copie à :

- Mme Aurélie Corbineau, Maire de Verdun-sur-Garonne
- M. Michel Devay , Maire de Dieupentale
- M. Denis Roger, Président de la Communauté de Communes Pays de Garonne et Gascogne
- Mme Marie-Claude Negre, Présidente de la Communauté de Communes du Terroir de Grisolles et Villebrumier
- M. Pierre-Antoine Levi, Président du Syndicat Mixte du SCOT de l'Agglomération de Montauban

PJ :

Annexe 1-

Propositions pour la création d'un itinéraire cyclable jalonné entre le canal de Garonne (en face de la gare de Dieupentale) et les villes de Dieupentale et Verdun/Garonne (5km).

Description à partir de Verdun/Garonne :

Km 0 Centre de Verdun-sur-Garonne, carrefour rue Casanova-avenue Carnot. Suivre l'avenue Carnot puis en face la route de Montauban, et franchir la Garonne.

Km 0,9 : au rond-point du pont de la D6 sur la Garonne, côté Dieupentale,

en venant de Verdun-sur-Garonne, prendre à gauche le chemin rural (panneau direction: « Les Granies 1 »).

Km 1,5 : 600m plus loin, au hameau Bouysses, prendre à droite le Chemin des Arts, qui traverse le hameau Quotidienne et continue à travers champs, et franchit un ruisseau.

Km 2,6 : au bout de 1,7km (depuis le hameau Bouysses) au carrefour, aller à droite puis encore aussitôt à droite sur le Chemin de Lavalette (vitesse limitée à 30km/h) qui va longer deux lotissements.

Après 500m, au carrefour (cédez le passage) aller à gauche sur la rue Cassessole, sur 150m.

Km 3,2 : au carrefour avec la D813, suivre celle-ci sur 150m vers la droite sur le trottoir cyclable (panneau « Cyclistes autorisés »), et traverser aussitôt au passage piétons surélevé pour prendre en face la rue de la Motte qui tourne. 400m plus loin, au carrefour, prendre la rue à gauche sur 200m.

Km 4,9 : arrivée à la Voie Verte longeant le canal de Garonne, juste en face de la gare de Dieupentale, à 50m du pont de la D6.

Annexe 2

Demandes de sécurisation et de la traversée de la Garonne à Verdun/Garonne (sur la RD6).

Pour sécuriser cette traversée nous proposons les principaux aménagements suivants :

- Réductions des vitesses des véhicules à 30km/h (avec déplacement du panneau d'entrée en agglomération sur la D6, à 30m avant le rond-point côté Dieupentale, au début du virage, panneau 30km/h au premier rond-point, bandes vibrantes avant ce rond-point;
- Eclairage du pont et de ses accès (entre les deux ronds-points) ;
- Amélioration de la visibilité des deux sur-largeurs cyclables étroites par peinture de la chaussée en vert et pictogrammes vélos au sol ;
- Protection des deux sur-largeurs cyclables étroites (surtout de celle côté aval) par pose de réglettes verticales flexibles de 0,60m de haut placées tous les 1m, et mini-rélecteurs solaires au sol, clignotant la nuit ;
- Elargissement du trottoir côté aval sur les deux rampes d'accès ;
- Amélioration du premier rond-point côté Dieupentale, par création de deux passages piétons surélevés